

## **LE FRANÇAIS, LANGUE OFFICIELLE DES JEUX & DE LA FRANCOPHONIE!**

Le français sera la langue officielle des Jeux de la Francophonie de 2001 à Ottawa-Hull et de tous ceux qui suivront par la suite.

Réunis à Beyrouth au Liban, les ministres responsables de la Jeunesse et du Sport au sein de la Francophonie (CONFEJES) ont adopté une première politique linguistique, qui devrait trancher une fois pour toutes le débat entre les gouvernements du Québec et du Canada quant à la place du français lors des Jeux de 2001.

Il peut sembler curieux à première vue de s'interroger sur la langue d'usage d'un grand événement sportif qui a précisément pour but de mettre en évidence la langue française sur la scène internationale.

Le gouvernement du Québec avait pourtant sérieusement mis en doute au mois de décembre la volonté du gouvernement canadien de faire du français la seule langue des 4<sup>e</sup> Jeux de la Francophonie.

Le Québec a d'ailleurs soulevé la question de la langue des Jeux lors de la réunion de Beyrouth, ce qui a incité la CONFEJES à former un comité composé de représentants du Canada, du Québec, de la Roumanie, de la France, du Niger et du Bénin, qui a rapidement accouché d'une politique linguistique adoptée à l'unanimité.

La politique compte cinq grands principes linguistiques. Le premier principe affirme que le français est la langue officielle des Jeux de la Francophonie.

Le second principe précise que les Jeux se déroulent « essentiellement en français » dans le respect et l'esprit des traditions des Jeux. En d'autres termes, les Jeux se tiennent en français, sans exclure d'autres langues nationales.

Le troisième principe précise que le français a « un rôle et une visibilité de première importance » dans l'organisation, le déroulement, les annonces et l'environnement visuel des Jeux. Il prévoit que le pictogramme est le moyen privilégié en matière de signalisation.

Le quatrième principe linguistique confirme que le français est la langue de communication entre le comité international et le comité national des Jeux de même qu'entre les pays et gouvernements participants aux Jeux.

Le cinquième et dernier principe dit que le comité national des Jeux a la responsabilité de la mise en œuvre des principes.

« Je me réjouis que ce soit réglé. Maintenant, on peut donner hors de tout doute l'assurance que les Jeux auront un visage francophone » de dire le ministre fédéral responsable, Don Boudria.

Le ministre admet que l'adoption de ces principes linguistiques sera fort utile à l'avenir lorsque des pays membres de la Francophonie, où la proportion de la population qui parle le français est faible, voudront organiser les Jeux.

**Tiré de  
l'Association de la presse francophone  
Mars 2000**